

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

PRÉAMBULE

Le budget primitif 2023 du Parc naturel régional sera proposé dans la lignée de celui de 2022. Pour rappel, les recettes en fonctionnement (frais de structure) ainsi que l'équipe sont fixées dans la Charte. Par ailleurs, les programmes d'actions, votés annuellement, déterminent les opérations inscrites au budget.

Le budget de fonctionnement sera en hausse pour tenir compte de l'inflation d'un certain nombre de postes de dépense et de l'achèvement des recrutements, liés à l'extension du périmètre.

Par ailleurs, le PNR poursuivra les programmes liés à NATURA 2000, LEADER ainsi que le celui concernant la forêt de Chantilly, financé par le FEADER. Pour toutes ces opérations, le PNR perçoit des aides financières supplémentaires de l'État, de l'Europe ou de la Région Hauts-de-France.

En ce qui concerne les actions, les budgets primitifs reprendront les actions inscrites dans les budgets précédents qui n'ont pas été réalisées ou finalisées l'an dernier et inscriront, en dépenses et recettes, les opérations du programme 2023.

LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :

Les participations et subventions attendues pour l'année 2023 sont les suivantes :

- État : 100 000 €
- Région Hauts de France : 435 000 €
- Région Ile-de-France : 352 000 €
- Département de l'Oise : 226 230 €
- Communes : 400 192 €
- Union Européenne et DREAL (Natura 2 000) : 12 600 €
- Union Européenne (LEADER) : 122 188 €
- Union Européenne et Région (programme forêt de Chantilly) : 33 600 €

Soit un montant total de 1 681 810 €.

Les recettes des Régions et du Département de l'Oise sont les montants inscrits dans les annexes de la Charte renouvelée.

Pour rappel, la Région Ile-de-France prend à sa charge les cotisations de ses Départements, en l'occurrence celle du Département du Val d'Oise en ce qui concerne le PNR Oise-Pays de France. Le Département du Val d'Oise attribue, chaque année, une subvention de 30 000 € pour une opération ou des opérations en fonctionnement.

Concernant la cotisation des communes, les statuts du syndicat mixte indique que la cotisation à la charge des communes membres s'élève à 2,66 € par habitant, indexée sur l'inflation. L'inflation moyenne de l'année 2022 est estimée à 5,3 %, la cotisation des communes devrait donc être portée à 2,84 € par habitant. Pour les communes partiellement comprises dans le périmètre du Parc, le montant de la cotisation par habitant est calculé, pour moitié, au prorata du nombre d'habitants inclus dans le périmètre du Parc et, pour moitié, au prorata de la superficie communale incluse dans le périmètre du Parc. Pour la commune de Creil, la cotisation est plafonnée à 5 580 €, valeur 2020, soit 5 969€ pour 2023.

En outre, nous recevrons en 2023 le versement de la subvention LEADER correspondant aux 80% des dépenses de fonctionnement liées au poste de l'animateur LEADER et au demi-poste de gestionnaire LEADER pour les années 2019, 2020 et 2021, soit : 122 188 €.

Il est également attendu 33 600 € de la Région Hauts-de-France et de l'Union Européenne (FEADER) pour le financement du salaire de la chargée de mission forêt de Chantilly.

Enfin, comme les années précédentes, le Parc reportera un excédent de fonctionnement lui permettant notamment d'avoir le fonds de roulement suffisant pour faire face aux avances importantes qu'il est contraint de faire avant de percevoir les subventions.

Dépenses :

➤ **Charges à caractère général :**

Il est proposé d'inscrire au chapitre 011 : 286 000 € (au lieu de 270 000 € l'an dernier) pour tenir compte de l'inflation des dépenses courantes et de l'accroissement de l'équipe.

➤ **Dépenses de personnel**

Il est proposé de budgéter :

- Les 19 postes de la Charte , aujourd'hui pourvus :
 - ✓ Directrice,
 - ✓ 13 chargés de mission dont le poste de chargé de mission filière bois, non nécessairement pérenne (CDD de 2 ans)
 - ✓ 5 personnes au service administratif,
- le poste du chargé de mission mobilités durables, financé à 100% par l'enveloppe du COTTRI (enveloppe déjà perçue) ;
- le poste d'animateur LEADER financé à 80% par l'Europe ;
- le poste de la chargée de mission forêt de Chantilly (CDD 2 ans), financé à 80% par la Région et l'Europe.

En outre, comme prévu dans les annexes de la nouvelle Charte, il sera recruté en 2023 un poste supplémentaire pour les missions urbanisme/architecture/paysage.

En outre, le budget 2023 prévoiera le financement pour l'accueil de 4 stagiaires, 900 heures de vacation et deux services civiques.

Au total, les dépenses de personnel se monteraient à 1 200 000 €.

Cf. tableau récapitulatif des postes et du personnel en annexe.

➤ **Autres dépenses :**

Il est proposé de prévoir sur les comptes suivants :

- **Autres charges de gestion courantes : 26 000 €**

Elles correspondent :

- ✓ à des dépenses de licences et de logiciels
- ✓ aux indemnités du Président, charges sociales incluses

- **Dépenses imprévues : 20 000 €**

L'ensemble des dépenses s'élèverait ainsi à environ 1 532 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Les crédits qui seront inscrits en dépenses correspondent aux restes à réaliser de l'exercice 2022. Ces crédits concernent les opérations non terminées de 2020 et 2021 :

Mise à jour des totems d'informations touristiques
Travaux à la Maison du Parc - programme 2020
Travaux à la Maison du Parc - programme 2021
Jalonnement de la V4
Travaux à la Maison du Parc – programme 2022
Equipements – programme 2022
Renouvellement panneaux « communes du Parc » - programme 2022

A ces dépenses, seront ajoutées les opérations du programme d'actions 2023 qui ont été votées par le Comité syndical le 15 décembre dernier, à savoir :

Travaux à la Maison du Parc – programme 2023
Equipements - programme 2023
Renouvellement de panneaux d'entrée de communes – programme 2023

Recettes :

En 2023, nous inscrirons :

- Les recettes d'investissement au titre du FCTVA
- Les subventions des partenaires qui seront versées au fur et à mesure de l'état d'avancement des opérations des programmes d'actions 2020, 2021, 2022 et 2023.

LE BUDGET OPERATIONNEL

Le budget opérationnel correspond aux actions menées par le PNR pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal).

Il reprendra et inscrira toutes les opérations qui ont déjà fait l'objet d'un vote, à savoir :

- les actions non terminées, en dépenses et/ou en recettes de 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 qui sont donc reportées en 2023 :

Programme 2018	
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2018	Dépense et recettes
Programme 2019	
Valorisation paysagère et gestion écologique des cimetières – 1ère tranche	Recettes
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	Recette
Programme 2020	
Fonds en faveur de la préservation de la faune - 2020	Dépenses et recettes
Fonds Etudes d'aménagement - 2020	Recettes
Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales – 1er programme	Recettes
Elaboration de cahiers de recommandations architecturales - 2020	Recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2020	Dépenses et recettes
Fonds Expertises environnementales - 2020	Recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2020	Dépenses et recettes
Développement de l'alimentation locale - 2020	Recettes
Jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo V5	Dépenses et recettes
Programme de communication	Recettes
Programme 2021	
Restauration écologique de milieux naturels - 2021	Recettes
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2ème tranche	Recettes
Etudes de capacité foncière	Recettes
Fonds études d'aménagement - 2021	Dépenses et recettes
Etudes paysagères et gestion écologique des cimetières - 2ème tranche	Dépenses et recettes
Etudes de désimperméabilisation des sols - 2ème programme	Dépenses et recettes
Fonds Gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2021	Dépenses et recettes
Signalétique d'informations locales - 2021	Dépenses et recettes
Cahier de recommandations architecturales - Pontpoint	Dépenses et recettes
Concours sur le renouvellement des typologies architecturales	Dépenses et recettes
Recherches historiques	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine - 2021	Dépenses et recettes
Circuit d'interprétation du patrimoine de Chantilly - 2ème tranche	Dépenses et recettes
Fonds Expertises environnementales - 2021	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2021	Dépenses et recettes
Développement des circuits courts et l'alimentation locale - 2021	Dépenses et recettes
Développement de la marque valeur Parc, nouveaux audits	Recettes
Programme de communication	Dépenses et recettes
Programmes pédagogiques à destination des écoles	Dépenses et recettes
Programme de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes	Dépenses et recettes
Etude T0 pour l'évaluation – Questions évaluatives 5 à 12	Dépenses et recettes

Programme 2022	
Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2022	Dépenses et recettes
Programme de conservation de la flore menacée - 6ème tranche	Dépenses et recettes
Restauration écologique de milieux naturels - 2022	Dépenses et recettes
Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale - 1ère phase	Dépenses et recettes
Vidéo pédagogique sur le fleurissement et la végétalisation des communes	Recettes
Forêt de Chantilly : Comprendre les blocages de la régénération	Dépenses et recettes
Prolongation du dispositif d'autostop organisé	Dépenses et recettes
Etudes urbaines	Dépenses et recettes
Fonds "études d'aménagement" - 2022	Dépenses et recettes
Etudes de désimperméabilisation des sols - 3ème programme	Dépenses et recettes
Fonds Amélioration énergétique bâtiments publics avec matériaux biosourcés	Dépenses et recettes
Fonds Gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2022	Dépenses et recettes
Elaboration de cahiers de recommandations architecturales - 2022	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2022	Dépenses et recettes
Circuits d'interprétation du patrimoine (Senlis, Luzarches)	Dépenses et recettes
Expertises environnementales- 2022	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2022	Dépenses et recettes
Mise en œuvre du projet alimentaire territorial - 3ème tranche	Dépenses et recettes
Edition de fiches de randonnée	Recettes
Programme de communication	Dépenses et recettes
Programmes pédagogiques à destination des scolaires	Dépenses et recettes
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes	Dépenses et recettes
Elaboration du T0 - questions 1 à 3	Dépenses et recettes

- L'action CorEco2 « Restauration de la trame verte et bleue du territoire grâce au développement de filières économiques locales », financée par l'Agence de l'eau, qui est soldée en dépense mais pas en recette ;
- La deuxième tranche du programme en faveur des pollinisateurs sauvages, financée par la DREAL (au titre des actions 2020) qui n'est pas complètement terminée ;
- le COTTRI dont on a perçu les recettes (270 000 €) et dont il faut ventiler 190 000 € de dépenses. 44 000 € devront être affectés au budget principal, notamment pour le salaire de la troisième année du chargé de mission mobilités durables et le reste au budget opérationnel.
- Les actions liées au programme LEADER
 - ✓ La mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature LEADER 2023/2027, en recette ;
 - ✓ L'étude sur les lieux multi-services dans le cadre d'un projet de coopération LEADER avec le Pays du Cambrésis (en dépenses et recettes).
- les actions liées à NATURA 2000, financées par l'Etat et l'Europe.
- Le programme Forêt de Chantilly, financé par le FEADER :
 - ✓ L'acquisition d'un serveur pour la gestion de la forêt de Chantilly ;
 - ✓ Une prestation de services informatiques pour la mise place des outils numériques de gestion de la forêt ;
 - ✓ Le reversement des aides du programme à l'ONF, l'Institut de France et l'INRAe, les 3 autres partenaires du programme. Le PNR percevra de la Région et de l'Europe l'intégralité des recettes du programme et reversera aux maîtres d'ouvrage leur part de subventions, en fonction des dépenses qu'ils auront réalisées.

Par ailleurs, on ajoutera à ce budget opérationnel, en dépenses comme en recettes :

- Les opérations du programme d'actions 2023, votées le 15 décembre 2022

Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels
Programme de conservation de la flore menacée - 7ème tranche
Fonds en faveur de la préservation de la faune - 2023
Restauration écologique de milieux naturels - 2023
Verger conservatoire de Chaalis
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique
Expérimentation et promotion de lignes de co-voiturage
Edition de plaquettes de micromobilité
Fonds "études d'aménagement" - 2023
Etude de mise en valeur et gestion du site de la Canardière - Chantilly
Gestion écologique et paysagère des cimetières – 3ème tranche
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2023
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2023
Valorisation des recherches historiques
Edition d'un livret de découverte "Sports"
Fonds Expertises environnementales - 2023
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2023
Edition d'une plaquette sur les bâtiments agricoles
Accompagnement des producteurs Oise - Pays de France - 2023
Sensibilisation aux circuits-courts et à l'alimentation durable - 2023
Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective
Équipement des prestataires marqués Parc
Nouvelles éditions touristiques
Passage à la version 3 de Geotrek
Programme de communication
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes
Programmes pédagogiques à destination des scolaires
Réalisation du T0 Paysage

Je vous propose d'en débattre.